

AVIS D'APPEL D'OFFRES

ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

APPEL D'OFFRES No 2023-08-1

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande des soumissions en vue de procéder à l'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique neuve, modèle 2023 ou 2024 selon les modalités prévues dans les documents d'appel d'offres.

Les documents d'appel d'offres ainsi que tout document additionnel seront disponibles au plus tard le 1^{er} septembre 2023 par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) au www.seao.ca ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Les soumissions seront reçues **avant 11 heures, le 22 septembre 2023**, au bureau du responsable de l'appel d'offres, à l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel pour être ouvertes publiquement au même jour et à la même heure. Toute soumission reçue après cette date sera refusée.

L'enveloppe scellée devra porter la mention suivante :

« APPEL D'OFFRES No 2023-08-1
SOUMISSION – ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE
Nom et adresse du soumissionnaire ».

Les soumissions reçues par télécopieur ou par courrier électronique ne sont pas acceptées. Les soumissions reçues après l'heure de tombée seront retournées aux soumissionnaires sans être ouvertes.

Toute soumission devra être produite et soumise sur le Formulaire et le Bordereau de prix fourni à cette fin et être conforme aux conditions stipulées dans la présente demande de soumission et aux documents d'appel d'offres.

Les soumissions devront être valides pour une période de 90 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Les garanties financières et d'autres exigences spécifiques sont inscrites dans les documents d'appel d'offres.

Seules seront considérées les soumissions qui sont présentées par des fournisseurs ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Ville.

L'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) sont applicables au présent contrat.

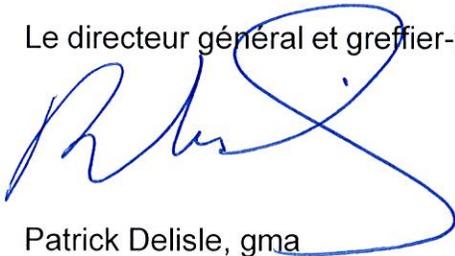
La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation ni aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. De plus, elle se réserve le droit d'adjuger le contrat en tout ou en partie seulement.

Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil. De plus, le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement relativement aux frais engagés pour la préparation de sa soumission ni pour l'obtention des documents d'appel d'offres.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Patrick Delisle, responsable de l'appel d'offres de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel par courriel à l'adresse suivante : ville@vsjs.ca

Fait à Saint-Joseph-de-Sorel, le 24 août 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Patrick Delisle, gma